

**RÈGLEMENTS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE SCOTSTOWN**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE
VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 3
MAI 2016 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Les conseillers : Mesdames Élisabeth Gauthier, Andrée Doyon et Messieurs Iain MacAulay, Gilles Valcourt et Jacques Duchesneau sous la présidence de Madame Chantal Ouellet, mairesse.

Est absent : le conseil Monsieur Marc-Olivier Désilets

Madame Monique Polard, directrice générale est également présente.

Règlement n° 438-16

**Modifiant le règlement n° 384-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du
financement des centres d'urgence 9-1-1**

2016-05-150 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Iain MacAulay, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement 384-09 est remplacé par le suivant :

2. *À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.*

3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉE

**DONNÉ À SCOTSOTWN CE TROISIÈME JOUR DU MOIS DE MAI DE
L'AN DEUX MILLE SEIZE.**

Chantal Ouellet, mairesse

Monique Polard, directrice générale

Adoption:

3 mai 2016

Envoyé au Ministère des Affaires

municipales et de l'occupation du territoire :

12 mai 2016